



Ministère Des Finances  
Direction Générale Des Douanes  
Direction Régionale Des Douanes D'Oran  
Inspection Divisionnaire Des Douanes A Ain Temouchent  
Recette Des Douanes à Ain Temouchent

### **AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Il sera procédé par la Recette des douanes d'Ain-Temouchent, sis rue Akaoui Miloud le **30 avril 2019**, à partir de 09.00 h (neuf heures) à la vente aux enchères publiques des marchandises et moyens de transport consistant en :

- **Accessoires téléphonique**
- **Divers véhicules touristiques et utilitaires**
- **Motos**
- **Cars et camions**
- **Remorques**

### **CONDITION DE VENTE**

- 1- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant en espèces ou par chèque certifié.
- 2- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- 3- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- 4- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevé dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.
- 5- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- 6- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente pendant les heures de travail.
- 7- Les enchérisseurs doivent présenter des registres de commerce adéquats à la nature de marchandise vendue.
- 8- Le paiement des lots acquis, dont le montant est égal ou supérieur à 1.000.000,00 DA devra se faire obligatoirement au moyen d'un chèque certifié.

**P/Le receveur des douanes à Ain-Temouchent**